



**SYNDICAT MIXTE  
DES ZONES D'AMÉNAGEMENTS TOURISTIQUES  
CONCERTES DE MOLIETS ET MAA**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL  
pour l'attribution des lots n° 2 et 4 du marché de travaux pour la  
rénovation du patrimoine immobilier de Moliets-et-Maâ**

**Le Président du Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de Moliets-et-Maâ,**

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 20 septembre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 21 février 2023 entre le Syndicat Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation de travaux de rénovation du patrimoine immobilier du golf de Moliets-et-Maâ, et son avenant,

VU la décision d'accord du Président du Syndicat Mixte en date du 30 janvier 2024 relative à l'attribution de neuf lots du marché de travaux pour la rénovation du patrimoine immobilier de Moliets-et-Maâ,

CONSIDÉRANT que les lots n° 1, 2, 3, 4 et 7 ont été déclarés infructueux,

CONSIDÉRANT que la SATEL a lancé une nouvelle consultation pour le lot n° 2 « Charpente, couverture, zinguerie » et le lot n° 4 « Plâtrerie »,

VU la proposition de la SATEL en date du 18 mars 2024,

**DECIDE :**

- d'approuver la proposition de marché de travaux en ce qui concerne les lots n° 2 et 4 présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
  - **Lot n° 2 :**
    - **Attributaire :** Entreprise CONSTRUCTION ROBERT CASSAGNE
    - **Nature des prestations confiées :** Charpente, couverture, zinguerie
    - **Prix :** 70 562,66 € HT
  - **Lot n° 4 :**
    - **Attributaire :** Entreprise DARRAS PLATRIERIE
    - **Nature des prestations confiées :** Plâtrerie
    - **Prix :** 2 759,22 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer lesdits lots, à les notifier à leur titulaire et à ne pas réaliser les lots n° 1, 3 et 7.

Fait à Mont-de-Marsan, le **27 MAR 2024**

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON